

leurs propres « services de liaison »; elles font circuler parmi leurs succursales et leurs clients des avis annonçant des débouchés commerciaux et des offres de coopération. Les banques canadiennes (la Banque de Nouvelle-Écosse, Oslo) peuvent également jouer un rôle utile, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de banques correspondantes en Norvège.

Contrôle des changes

Des devises étrangères sont automatiquement fournies pour les importations qui ne font pas l'objet de licences ou pour les marchandises à l'égard desquelles des licences d'importation ont été délivrées. La Norges Bank (Banque de Norvège) est responsable des opérations de change, mais a autorisé les banques commerciales norvégiennes à approuver et à effectuer des opérations de change. Les entreprises désireuses d'exporter des capitaux pour les fins d'établissement de filiales à l'étranger doivent obtenir l'approbation de la Norges Bank.

Licences d'importation

Il est nécessaire d'obtenir des licences pour importer de nombreux produits agricoles, notamment des animaux vivants, des produits animaux, des plantes et des parties de plantes, des fruits et des légumes et des produits connexes, etc. Il est possible d'en obtenir la liste complète en s'adressant à la Section commerciale de l'ambassade du Canada à Oslo.

Le ministère de l'Agriculture réglemente l'importation de certaines plantes et de certains animaux vivants pour faciliter le contrôle des maladies animales et végétales.

Droits de douane

Des tarifs ad valorem s'appliquent à la plupart des produits ouvrés et semi-ouvrés; ils sont établis d'après la valeur c.a.f. des articles. Le tarif de certains articles est fixé en fonction du poids.

Des tarifs de préférence s'appliquent à la plupart des importations en provenance de pays membres de la CEE et de l'AELE.

Les demandes de renseignements concernant des droits de douane précis doivent être accompagnés